



Communiqué de Presse

Paris, le 26 juin 2008

Délais de paiement au Sénat : Non à l'enterrement définitif de la réforme

La commission spéciale du Sénat en charge du projet de loi de modernisation de l'économie a proposé lors de sa réunion du 24 juin de revenir sur le dispositif visant à réduire les délais de paiement.

Ses propositions **modifient profondément le texte** adopté à L'Assemblée Nationale et constituent **un retour en arrière catastrophique**. En effet, elles prévoient :

- **de rendre possible, par décret, l'extension d'accords interprofessionnels prévoyant des délais de paiement supérieurs à 60 jours**. Ces accords dérogatoires pourraient donc être imposés à des organisations non signataires après leur adoption par des organisations qui ne sont pas représentatives d'un secteur ;
- de permettre, par décret, en l'absence d'accord interprofessionnel avant la fin 2008 **un dépassement transitoire du délai légal**. Cette disposition est d'ailleurs contraire aux engagements pris par le gouvernement à l'Assemblée Nationale ;
- **d'appliquer dans ces accords le délai légal aux plus petites entreprises** (dont le chiffre d'affaires est inférieur à 300 millions d'euros) ;
- **d'étendre jusqu'à 2015 les possibilités de dérogations**, qui devaient initialement prendre fin en 2012.

La Fédération de la Plasturgie s'alarme de ces propositions qui annuleraient l'effet de la réforme des délais de paiement. Même la mesure prétendument favorable aux PME aurait un effet pervers, puisque l'application du délai légal aux plus petites entreprises pourrait être une raison pour les grands clients de passer commande ailleurs !

Ainsi amendée, **la réforme des délais de paiement serait purement et simplement enterrée**.

C'est pourquoi la Fédération de la Plasturgie, qui représente plus de 4000 établissements et 150000 emplois, souhaite d'abord que le vote du Sénat ne valide pas ces options dangereuses pour les PME, et que **le gouvernement et les députés restent fidèles aux engagements et aux convictions affichées lors de l'examen du projet à l'Assemblée Nationale**.

A propos de la Fédération de la Plasturgie :

La Fédération de la Plasturgie est l'organisation professionnelle représentative du secteur industriel de la transformation des matières plastiques. Ce secteur représente en France 3700 entreprises, réalisant un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros et employant 151000 personnes. Avec ses syndicats membres, la Fédération de la Plasturgie accompagne les entreprises dans de nombreux domaines : Economie, Innovation, Relations sociales, Emploi-Formation, Environnement-Hygiène-Sécurité. La Fédération de la Plasturgie est membre actif du MEDEF, du GFI (Groupe des Fédérations Industrielles) et de l'organisation européenne EuPC (European Plastics Converters).

www.laplasturgie.fr

Contact Presse :

Fédération de la Plasturgie - 65, rue de Prony - 75854 Paris cedex 17 - Fax : 01.44.01.16.55
Isabelle Colas - Tél : 01 44 01 16 05 - E-mail : com@fed-plasturgie.fr